



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ALLEMANS

L'an **deux mil vingt trois, le deux juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ALLEMANS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Allain TRICOIRE**.

Étaient présents : M. Allain TRICOIRE, M. Joël BOUYER, Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Jean MOULINIER, M. Gérard OLLIVIER, M. Daniel BORDERIE, Mme Patricia BORDERIE, Mme Rachel LAMBERT, Mme Géraldine CHATEAU.

Étaient absents excusés : M. Fabrice GILLAIZEAU, Mme Emilie BOUCARD, M. Patrice DELARASSE, Mme Gaëlle OLLIVIER.

Étaient absents non excusés : M. Jean-Philippe CLÉMENT, Mme Vanessa DUTEAU .

Procurations : M. Fabrice GILLAIZEAU en faveur de M. Jean MOULINIER, Mme Emilie BOUCARD en faveur de Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Patrice DELARASSE en faveur de M. Allain TRICOIRE, Mme Gaëlle OLLIVIER en faveur de M. Gérard OLLIVIER.

Secrétaire : Mme Géraldine CHATEAU.

Ordre du jour :

- 01 - Modification montants loyers logements communaux
- 02 - Attribution subventions associations
- 03 - Délibération modificatrice

DÉLIBÉRATION 2023-16 : Modification montants loyers logements communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune compte actuellement 2 logements vacants, ils ont tous les 2 fait l'objet de rénovation : mise aux normes électriques, changement de menuiseries, changement de l'électroménager etc...

Il propose donc de fixer les montants de loyer suivant :

- Logement 5 Route du Puy de Beaumont : 400€
- Logement 3 Place de la Mairie : 300€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte la revalorisation du montant de loyer des 2 logements communaux cités ci dessus.

DÉLIBÉRATION 2023-17: Attribution subventions associations

A 09 voix pour :

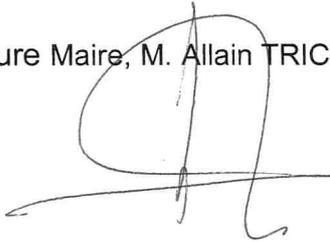
RaFiSToLe	50 €
Association Lieutenants Louveterie Dordogne	50 €

DÉLIBÉRATION 2023-18: Virement de crédits

Art 2313 op 002	Constructions	- 1 500.00 €
Art 21578 op002	Outillage voirie	+ 1 500.00 €

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 08/06/2023

Signature Maire, M. Allain TRICOIRE



Signature Mme Géraldine CHATEAU.

